

Econocom Group SE
Société européenne cotée
 Siège: Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles
 Numéro d'entreprise : 0422.646.816 (RPM Bruxelles)
 (ci-après la "Société")

**ASSEMBLEE GENERALE PARTICULIERE DES ACTIONNAIRES
 D'ECONOCOM GROUP SE
 DU 6 NOVEMBRE 2020**

Vote par correspondance

Les actionnaires qui souhaitent exercer leurs droits de vote en votant à distance par correspondance sont invités à utiliser le présent formulaire de vote par correspondance.

Le formulaire doit parvenir à la Société au plus tard le **31 octobre 2020** par courrier recommandé au siège ou par e-mail à l'adresse suivante: ebe.issueur@euroclear.com.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent également accomplir les formalités d'enregistrement décrites dans la convocation.

Veillez noter que seuls les formulaires de vote par correspondance dûment complétés seront valables.

Le(a) soussigné(e),

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège:	
Numéro d'entreprise :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom :	
Prénoms :	
Domicile :	
Numéro national :	

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la date d'enregistrement (*prière de joindre une copie des attestations*) et être titulaire de _____ actions en pleine propriété, en nue-

propriété ou en usufruit (*biffer les mentions inutiles*) de la société européenne ECONOCOM GROUP, ayant son siège Place du Champ de Mars 5 à 1050 Bruxelles, et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0422.646.816 (la "Société");

Déclare voter par correspondance avec¹ _____ de ses actions à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra le **6 novembre 2020 à 10h**, Belgique ou à toutes autres assemblées ultérieures ayant le même ordre du jour.

A. Ordre du jour et propositions de décisions

1. Proposition de distribution d'un dividende intercalaire

Proposition de décision :

- i. Proposition d'attribuer un dividende intercalaire de EUR 0,12 (douze centimes euros) brut par action (coupon n°6), étant entendu que les 3.870.521,00 actions propres détenues par la Société ne donnent droit à l'attribution d'aucun dividende à la Société elle-même. La date de mise en paiement est déterminée par le conseil d'administration.

2. Pouvoirs aux fins de l'exécution des résolutions qui précèdent

Proposition de décision :

- i. Proposition de déléguer les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à chacun des administrateurs de la Société, pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

B. Instructions de vote

	OUI	NON	ABSTENTION
1. Proposition de distribution d'un dividende intercalaire			
i. Proposition d'attribuer un dividende intercalaire de EUR 0,12 (douze centimes euros) brut par action (coupon n°6), étant entendu que les 3.870.521,00 actions propres détenues par la Société ne donnent droit à l'attribution d'aucun dividende à la Société elle-même. La date de mise en paiement est déterminée par le conseil d'administration.			
2. Pouvoirs aux fins de l'exécution des résolutions qui précèdent			
i. Proposition de déléguer les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à chacun des administrateurs de la Société, pour l'exécution des résolutions qui précèdent.			

*

¹ Veuillez indiquer le nombre d'actions pour lequel vous souhaitez exercer votre vote par correspondance.

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie au plus tard le **22 octobre 2020** un ordre du jour modifié pour y inscrire de nouveaux points ou propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Fait à _____, le _____ 2020.

(signature)

Prière de parapher chaque page de ce formulaire de vote par correspondance et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent le présent formulaire en leur nom. Les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.